

MAIRIE
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 03 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 27 janvier 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D052023

Nombre de membres en
Exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël – Maires-Adjointes,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
– Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT
Franck – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis –
M. GAILLARD Bruno – M. NILLON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie –
Mme DEGRANGE Valérie – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle –
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à
M. VERNOUX Bertrand, Mme LOURD Mathilde a donné pouvoir à
Mme PACCAUD Christine, M. MURE Julien a donné pouvoir à
M. BATAILLARD Kévin

Date de la convocation :
27/01/2023

Arrivée en cours : Mme PONCET Florence arrivée à la quatrième

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS – RUE JANIN

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue Janin, Enedis va déplacer un poteau béton situé Route du creux, en bas de la Rue Janin.

L'implantation du nouveau poteau va se faire sur le domaine public de la commune et à cet effet, Enedis a établi une convention de servitude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la convention de servitude telle que présentée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec Enedis.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 07 février 2023



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture
0011210103206-20230203-D052023-DE
Date de réception préfecture : 08/02/2023